

RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00382
Numéro SIREN : 488 818 519
Nom ou dénomination : HRDL

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2020 sous le numéro de dépôt A2020/009468

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE NÎMES**

A2020/009468

Dénomination : HRDL
Adresse : 97 Rue Charles Tellier - ZI de Grézan ZI DE GREZAN 30000 NIMES
N° de gestion : 2006B00382
N° d'identification : 488818519
N° de dépôt : A2020/009468
Date du dépôt : 09/10/2020
Pièce : Extrait de décision(s) de l'associé unique du 25/09/2020 DASU3



1210197



1210197

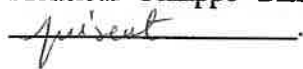
HRDL
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000 Euros
Siège social : ZI de Grézan
97, rue Charles Tellier
30000 NIMES
488 818 519 RCS NIMES

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25/09/2020

APPEL A STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 MARS 2020

L'AN DEUX MIL VINGT et le VINGT-CINQ SEPTEMBRE à 18h30, Monsieur Hervé ROUDIL, propriétaire de la totalité des 500 actions de 10 euros composant le capital social de la Société HRDL, en sa qualité de président et d'associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 mars 2020 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Monsieur Philippe BERTRAND, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est


Il prend les décisions suivantes relatives à :

- Lecture des rapports du Président et du Commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020,
- Lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces comptes et conventions,
- Affectation du résultat,
- Réintégration des dépenses non déductibles fiscalement,
- Rémunération du Président,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire et changement du commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2020 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 684 859 euros, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.



**CINQUIEME DECISION – SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Les mandats de Monsieur Philippe BERTRAND, Commissaire aux comptes titulaire et de la SCP MARTIN IMBERT, Commissaire aux comptes suppléant étant arrivés à expiration, l'associé unique décide :

1. De renouveler le mandat de Monsieur Philippe BERTRAND dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de trois exercices, soit à l'issue de la décision statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 ;
2. De ne pas renouveler le mandat de la SCP MARTIN IMBERT mais de nommer en remplacement : la société CARRE CONSEIL, sise 285 RUE GILLES ROBERVAL PARK KENNEDY BÂTIMENT A1, 30900 NÎMES, immatriculée au RCS de NÎMES sous le n°877 516 633, pour une période de trois exercices, soit à l'issue de la décision statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023.

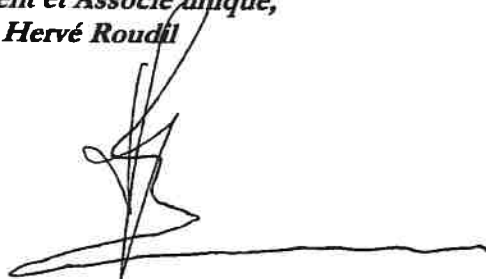
SIXIEME DECISION – POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

***Le Président et Associé unique,
Monsieur Hervé Roudil***

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Roudil', written over a horizontal line.